

L'an deux mille seize, le jeudi deux juin à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-six mai deux mille seize en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle OGER, Maire.

Etaient présents : OGER I, MORVAN P, PIERRE Ph, LE COQ Ph, LE CARRE H, REPERANT E, EMONNOT L, BOSCHER M, LE MOINE N, RAOULT S, LOYER JY, LEHERISSE N, HELLIO M.

Absentes : LE COQ O, LUCAS R.

Pouvoirs : LE COQ O à PIERRE Ph, LUCAS R à RAOULT S.

Secrétaire de séance : HELLIO M.

Egalement présente : JOSSELIN N.

Ordre du jour

I Travaux

- 1-1 Rue de la Ville Ruinée et parking du verger : approbation des plans d'aménagement et lancement de la consultation
- 1-2 Lotissement du verger – viabilisation 2^{ème} phase : approbation du plan d'aménagement et lancement de la consultation
- 1-3 Salle Plénalta : mise en conformité de la rampe d'accès PMR : avant - projet

II Finance

- 2-1 Tarifs périscolaires 2016-2017

III Urbanisme

- 3-1 Lotissement privé « Le domaine du Houlin » route des Croix : convention de transfert des ouvrages et réseaux du lotissement à la commune

IV Administration générale

- 4-1 Convention de mise à disposition des locaux pour l'accueil de loisirs estival
- 4-2 Jury d'Assises 2017 : tirage au sort

V Questions diverses

I Travaux

- 1-1 **Rue de la Ville Ruinée et parking du verger : approbation des plans d'aménagement et lancement de la consultation** (Délibération n° 2016042)

Par délibération du 1er avril 2016, le conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la rue de la Ville Ruinée et la création d'un parking aux abords de la salle du verger au cabinet Quarta (St Brieuc).

Quarta propose un aménagement comme suit :

Rue de la Ville Ruinée :

- Une zone 30
- 2 plateaux ralentisseurs
- Une voie piétonne

Parking le verger :

- 30 places de stationnement
- 1 place de stationnement handicapée

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les plans d'aménagement,

AUTORISE Mme le Maire à lancer la consultation auprès d'entreprises de travaux publics.

1-2 Lotissement du verger – viabilisation 2^{ème} phase : approbation du plan d'aménagement et lancement de la consultation (Délibération n° 2016043)

Suite à la vente de 15 lots (sur 19), il convient de lancer la viabilisation définitive du lotissement du verger.

Le maître d'œuvre Quarta propose un plan d'aménagement.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le plan d'aménagement,

AUTORISE Mme le Maire à lancer la consultation auprès d'entreprises de travaux publics.

1-3 Salle Plénalta : mise en conformité de la rampe d'accès PMR : avant-projet (Délibération n° 2016044)

Le diagnostic accessibilité des cheminements extérieurs de la salle Plénalta et de l'ancienne mairie réalisé par l'APAVE fait état de plusieurs problématiques :

- Les pentes du cheminement sont trop importantes (>12%),
- Absence de dispositif d'éclairage extérieur.

Le cabinet A'DAO, maître d'œuvre, propose de réaliser une rampe avec une pente de 6% comprenant un palier de repos intermédiaire, de modifier l'escalier existant pour permettre la création de la nouvelle rampe et de repositionner la place de stationnement PMR.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DEMANDE à ce que le projet soit révisé en supprimant l'escalier situé en face de la porte de l'ancienne mairie (cela éviterait le débordement de la rampe d'1m20 sur le côté du bâtiment),

Si le projet n'est pas révisable, VALIDE le projet et **AUTORISE** Mme le Maire à lancer la consultation auprès des différentes entreprises de travaux

II Finance

2-1 Tarifs périscolaires 2016-2017 (Délibération n° 2016045)

☞ *Restaurant scolaire*

Le service de restauration scolaire présente un déficit de 27 880€ pour l'année 2015 pour 20 119 repas servis (-6% par rapport à 2014) soit une participation communale de 1,39€ par repas. Le nombre moyen journalier de rationnaires en 2015 était de 146 (contre 155 en 2014, 146 en 2013, 135 en 2012 et 130 en 2011).

Depuis janvier 2016, 153 repas sont servis en moyenne par jour scolaire.

Au vu de ce bilan, il est proposé d'augmenter de 0,05€ les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2016-2017:

	2016-2017
Tarif abonnement	3,15€ <i>(A partir de 8 repas / enfant / mois)</i>
Tarif occasionnel	3,40€ <i>(tarif appliqué dès lors qu'un enfant déjeune moins de 8 fois par mois)</i>
Tarif personnel	4,70€
Tarif enseignant ou extérieur	6,35€

☞ *Garderie périscolaire :*

Le service de la garderie périscolaire présente également un déficit de 9 491€ pour 8 586 enfants accueillis durant l'année 2015.

La fréquentation moyenne augmente puisque 50 enfants sont accueillis par jour (contre 48 en 2014, 45 en 2013, 44 en 2012 et 41 en 2011).

Toutefois, il est noté en 2015 une très faible fréquentation du service le mercredi midi. Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2016, le service est supprimé le midi.

Les horaires d'ouverture de la garderie « Le courtil des mômes » sont maintenus comme suit :

	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Mercredi
Matin	7 h – 8h35	7 h – 8h35
Soir	16h15 – 18h45	

Pour répondre aux critères réglementaires d'encadrement et ajuster au mieux le nombre d'animateurs, il est obligatoire d'inscrire son enfant à la garderie.

La famille n'ayant pas inscrit au préalable son enfant se verra appliquer un tarif majoré.

Enfin, toute absence de l'enfant inscrit devra être signalée au responsable de la garderie. A défaut, le service sera facturé et majoré également.

Au vu de ce bilan, il est proposé de maintenir les tarifs au même niveau que ceux de l'année scolaire précédente.

	2016-2017
Usager ayant acquitté le droit d'accès au service garderie par famille	20€
Si inscription préalable (sur feuille de présence hebdomadaire)	
Matin	1,55€
Soir	2,42€
Si non inscription préalable (sur feuille de présence hebdomadaire)	
Matin	3€
Soir	5€
Usager n'ayant pas acquitté le droit d'accès au service garderie par famille	
Matin ou soir	5€
Dépassement horaire par tranche de 15mn	2€

☞ *Temps d'activités périscolaires (TAP)*

86% des enfants scolarisés étaient inscrits aux TAP durant l'année scolaire 2014-2015 (soit 165 élèves). La commune a perçu 24€ en moyenne par enfant de la part des familles. Le coût du service pour l'année scolaire 2014-2015 s'élève à 190€ / enfant. La commune a perçu 87€ / enfant d'aides de l'Etat de la CAF. Le reste à charge pour la commune est donc de 79€ / enfant soit 13 100€ au total.

Au vu de ce bilan, il est proposé de maintenir les tarifs au même niveau que ceux de l'année scolaire précédente.

	Adhésion annuelle 2016-2017
Enfants inscrits	
1 ^{er} enfant	30€
2 nd enfant	15€
A partir du 3 ^{ème} enfant	Gratuit
Enfants nés en 2014	Gratuit
Enfants non inscrits	5€ / séance

Il est rappelé que les familles ayant choisi d'effectuer leur règlement en mairie (n'ayant pas opté pour le prélèvement automatique), devront se présenter avant le 10 du mois. A défaut, la facture sera majorée de 10%.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Elisabeth Reperant,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

FIXE les tarifs 2016-2017 des services périscolaires comme indiqué dans les tableaux ci-dessus,

REITERE le principe de majoration de 10% du montant de la facture si une famille, ayant opté pour le règlement de la facture des services périscolaires en mairie, ne s'est pas présentée avant le 10 du mois.

III Urbanisme

3-1 Lotissement privé « Le domaine du Houlin » route des Croix : convention de transfert des ouvrages et réseaux du lotissement à la commune (Délibération n° 2016046)

L'aménageur foncier Terra Développement a déposé le 1^{er} avril 2016 une demande de permis d'aménager un lotissement route des Croix sur les parcelles cadastrées ZL 475 et ZL 110 classées au PLU en zone 1 AU5. L'emprise du projet est de 14 053 m².

Ce projet prévoit la création de 19 lots.

L'aménageur propose à la commune que les équipements communs du lotissement à savoir les voiries, espaces verts et réseaux soient transférés et classés dans le domaine public après l'achèvement des travaux.

La commune participerait ainsi au contrôle de la réalisation des études et des travaux pendant toute la durée de l'opération.

Les frais d'intervention de la commune pour assurer la mission de contrôle sont limités à 1% du coût total des travaux TTC et révisions de prix comprises.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de transfert avec l'aménageur,

DEMANDE à l'aménageur de modifier le nom de commercialisation du lotissement (Le secteur du Houlin étant situé à l'opposé de ce futur lotissement).

IV Administration générale

4-1 Convention de mise à disposition des locaux pour l'accueil de loisirs estival (Délibération n° 2016047)

Chaque année, la commune met à disposition de Quintin Communauté les locaux de la salle de sports, le restaurant scolaire, la garderie « Le courtil des mômes » ainsi que l'espace Jean Courtel afin de permettre l'organisation d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) de jeunes âgés de 9 à 12 ans pendant la période estivale des vacances scolaires (du 11 au 29 juillet 2016).

Il convient de signer une convention qui définit les conditions de mise à disposition de ces locaux.

La commune facturera à la MJC (association déléguée par Quintin Communauté pour organiser les accueils de loisirs) le montant des frais de fonctionnement engagés (eau, électricité, assainissement, chauffage...) correspondant à environ 700€.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Elisabeth Reperant,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention.

4-2 Jury d'Assises 2017 : tirage au sort (Délibération n° 2016048)

Par arrêté préfectoral du 3 mai 2016, la commune est invitée à procéder au tirage au sort de 3 jurés en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés à partir de la liste générale des électeurs de la commune.

Ne peuvent être retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Isabelle Oger,

TIRE AU SORT les personnes suivantes pour constituer la liste préparatoire du jury d'Assises 2017 :

- OGER Aurélie 9 Les Quartiers 22 800 Plaine-Haute
- HELLOCO Françoise épouse OGER 78 Sainte Anne du Houlin 22 800 Plaine-Haute
- MEHEUT Véronique épouse PIERRE 5 route des Ecotais 22 800 Plaine-Haute

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 2 juin 2016

<i>N°d'ordre</i>	<i>Intitulé délibération</i>
2016042	Rue de la Ville Ruinée et parking du verger : approbation des plans d'aménagement et lancement de la consultation
2016043	Lotissement du verger – viabilisation 2 ^{ème} phase : approbation du plan d'aménagement et lancement de la consultation
2016044	Salle Plénalta : mise en conformité de la rampe d'accès PMR : avant-projet
2016045	Tarifs périscolaires 2016-2017
2016046	Lotissement privé « Le domaine du Houlin » route des Croix : convention de transfert des ouvrages et réseaux du lotissement à la commune
2016047	Convention de mise à disposition des locaux pour l'accueil de loisirs estival
2016048	Jury d'Assises 2017 : tirage au sort